

# H Rendement 45 - Code ISIN FR0013431103

## Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.

# CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Rendement 45	
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V.	
Forme juridique	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance	
Code ISIN	FR0013431103	
Garant de la formule	BNP Paribas S.A.	
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR	
Devise	EUR	
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1.000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou ur contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.	
Valeur nominale	1.000 EUR	
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	Indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price. – Code Bloomberg SPEU50ES. Cet Indice, composé des 50 premières capitalisations de la zone Euro, pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.	
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale au 20/08/2019	
Période de souscription	Du 20/08/2019 au 30/10/2019	
Date d'émission	20/08/2019	
Date de constatation initiale	01/11/2019	
Dates de constatation trimestrielles	2 novembre 2020; 1er février 2021; 3 mai 2021; 2 août 2021; 1er novembre 2021; 1er février 2022; 2 mai 2022; 1er août 2022; 1er novembre 2022; 1er février 2023; 2 mai 2023; 1er août 2023; 1er novembre 2023; 1er février 2024; 2 mai 2024; 1er août 2024; 1er novembre 2024; 3 février 2025; 2 mai 2025; 1er août 2025; 3 novembre 2025; 2 février 2026; 4 mai 2026; 3 août 2026; 2 novembre 2026; 1er février 2027; 3 mai 2027; 2 août 2027; 1er novembre 2027; 1er février 2028; 2 mai 2028; 1er août 2028; 1er novembre 2028; 1er février 2029; 2 mai 2029; 1er août 2029; 1er novembre 2029; 1er février 2030; 2 mai 2030; 1er août 2030; 1er novembre 2030; 3 février 2031; 2 mai 2031; 1er août 2031.	
Date de constatation finale	03/11/2031	
Dates de remboursement anticipé automatique	9 novembre 2020; 8 février 2021; 10 mai 2021; 9 août 2021; 8 novembre 2021; 8 février 2022; 9 mai 2022; 8 août 2022; 8 novembre 2022; 8 février 2023; 9 mai 2023; 8 août 2023; 8 novembre 2023; 8 février 2024; 9 mai 2024; 8 août 2024; 8 novembre 2024; 10 février 2025; 9 mai 2025; 8 août 2025; 10 novembre 2025; 9 février 2026; 11 mai 2026; 10 août 2026; 9 novembre 2026; 8 février 2027; 10 mai 2027; 9 août 2027; 8 novembre 2027; 8 février 2028; 9 mai 2028; 8 août 2028; 8 novembre 2028; 8 février 2029; 9 mai 2029; 8 août 2029; 8 novembre 2029; 8 février 2030; 9 mai 2030; 8 août 2030; 8 novembre 2030; 10 février 2031; 9 mai 2031; 8 août 2031.	
Date d'échéance	10 novembre 2031	
Lieu de cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (Marché réglementé)	
Droit applicable	Droit français	
Durée de l'investissement	12 ans maximum	
Documentation Juridique	La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Emission des Titres de créance, daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms") datées du 20 août 2019, ainsi	

que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission ("Issue-Specific Summary"). La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs, sur le site de l'AMF www.amf-france.org ou sur www.eqdpo.bnpparibas.com/ FR0013431103

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

#### 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Rendement 45 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 10/11/2031.

#### Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, le 1er novembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

#### Mécanisme de remboursement automatique anticipé trimestriel

<u>Trimestres 4 à 47</u>: À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> à partir du trimestre 4, dès que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

Capital investi + 2,25 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale<sup>(1)</sup> (soit 9 % par an) moins les frais liés au cadre d'investissement (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 8,77 %<sup>(2)</sup>)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Rendement 45 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

## Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le 3 novembre 2031, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Rendement 45 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> à la date d'échéance, le 10 novembre 2031 :

#### Scénario défavorable

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi x Valeur finale de l'Indice<sup>(3)</sup>

### PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 30 %), augmentée des frais liés au cadre d'investissement

Le produit se comporte comme un placement actions classique

### Scénario intermédiaire

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi Remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> Blocage du capital pendant 12 ans (soit un Taux de Rendement Annuel brut de 0 %<sup>(2)</sup>)

### Scénario favorable

Si le niveau final de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial :

Capital investi + 2,25 % par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale  $^{(1)}$  Soit 108 % (soit un Taux de Rendement Annuel brut de 6,28  $^{9}$  $^{(2)}$ )

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où la performance de l'Indice serait négative par rapport à son niveau initial à l'issue des trimestres 4 à 47 (aux dates de constatation trimestrielles<sup>(1)</sup>) et aurait un niveau nul à l'issue du trimestre 48 (date de constatation finale<sup>(1)</sup>). La perte en capital pourrait être également totale en cas de défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur et en cas de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 1 de cette annexe de souscription.
  (2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule
- (2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- (3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'Indice constatée à sa date de constatation initiale (le 1er novembre 2019)

### Principaux facteurs de risques :

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques, et à consulter la rubrique facteurs de risques du Prospectus de Base pour en voir le détail complet.

- Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance: En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
- Risque de crédit: L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Emetteur.
- Risque sur le montant de remboursement : Ce montant dépend de la performance de l'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).
- Risque sur le prix de marché: La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Les frais de conception, de structuration et de distribution sont intégralement inclus dans le prix d'émission et se répercutent dans la valorisation, notamment sur les premiers mois.
- Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

### La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., H Rendement 45 présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.

### 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\*

BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,65 % TTC du montant des titres effectivement placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

### AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation correspond au cours de clôture du fonds.

## DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

- reconnais avoir:
  - reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations Clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Rendement 45 Code ISIN: FR0013431103, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
  - été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
    - o la nature du support et les risques y afférents,
    - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
    - o l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
  - pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,65 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.

# QUESTIONNAIRE

### Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Questions		Vos réponses
La durée maximale de la formule de H Rendement 45 est de 12 ans maximum :		□ Vrai □ Faux
À chaque date de constatation trimestrielle à partir du trimestre 4, dès que le Synthetic 5 % Price est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanism activé :	□ Vrai □ Faux	
H Rendement 45 présente un risque de perte en capital en cours de vie (racl l'échéance :	□ Vrai □ Faux	
L'indice S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5% Price est composé des 50 actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. Il est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en soustrayant un prélèvement forfaitaire constant de 5% par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée :		□ Vrai □ Faux
Fait à		, <b>le</b> /
	Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »	

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).